

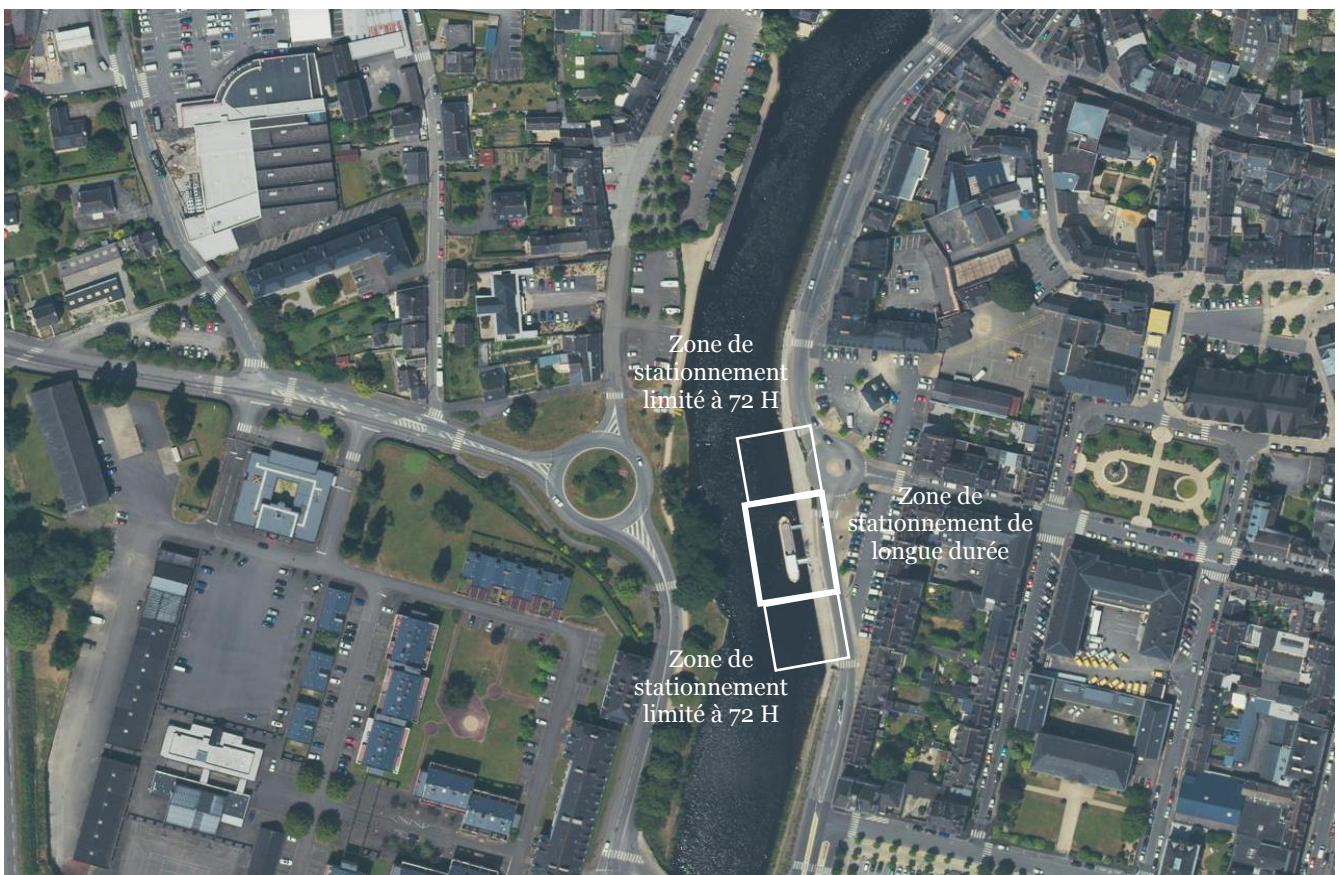
Voie navigable : Canal du blavet
Localisation : Quai Niemen
N° bief : B02

Commune : Pontivy
Date accord du Maire : 10/01/2017

DELIMITATION DES ZONES DE STATIONNEMENT

Annexe n° B 1 au règlement de stationnement sur le domaine public fluvial régional

QUAI NIEMEN



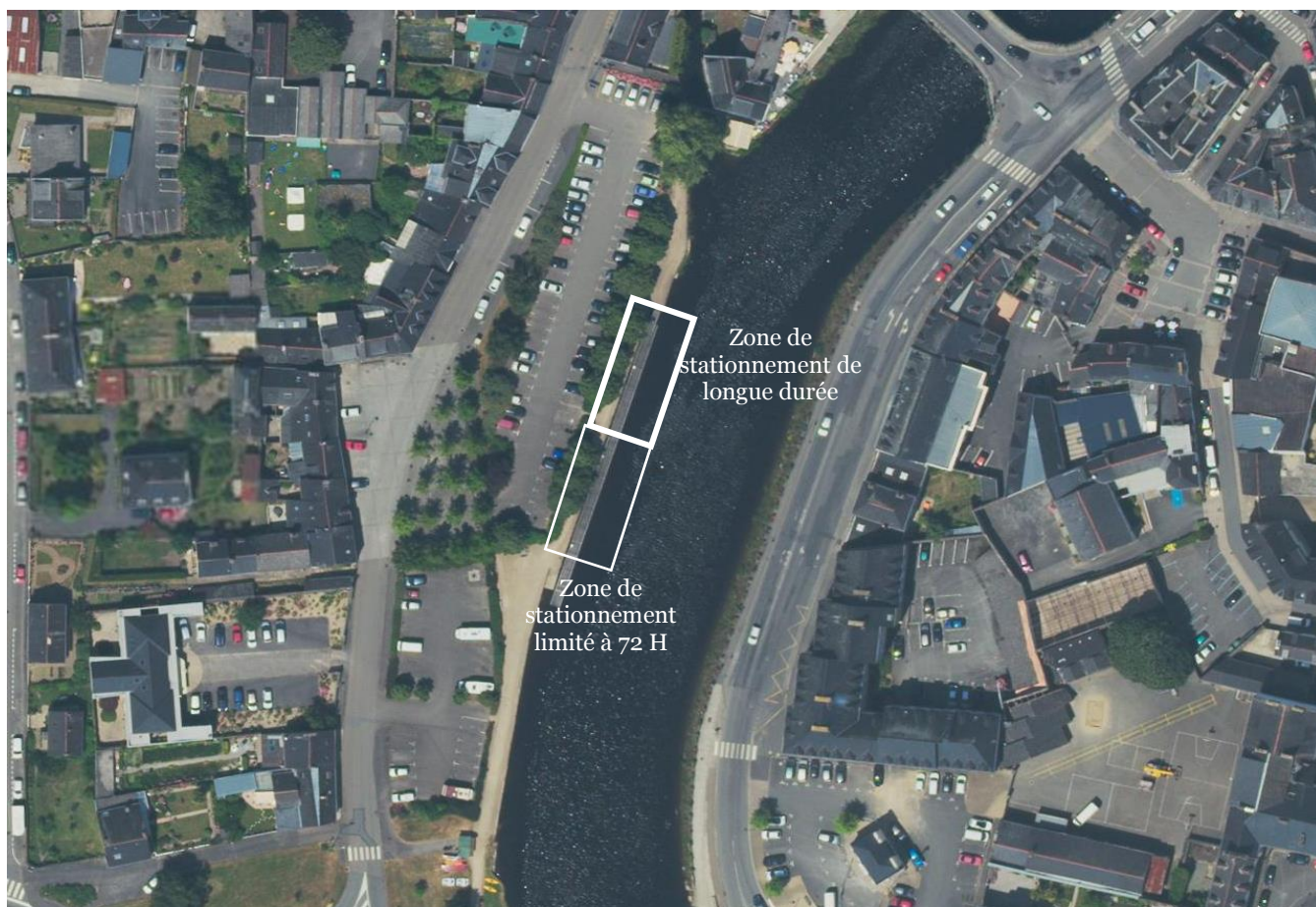
Voie navigable : Canal du blavet
Localisation : Quai de la Fontaine
N° bief : B02

Commune : Pontivy
Date accord du Maire : 10/01/2017

DELIMITATION DES ZONES DE STATIONNEMENT

Annexe n° B 2 au règlement de stationnement sur le domaine public fluvial régional

QUAI DE LA FONTAINE



Voie navigable : Canal du blavet
Localisation : Halte nautique
N° bief : B09

Commune : Plumeliau
Date accord du Maire : 24/01/2017

DELIMITATION DES ZONES DE STATIONNEMENT

Annexe n° B 3 au règlement de stationnement sur le domaine public fluvial régional

HALTE NAUTIQUE DE SAINT-NICOLAS



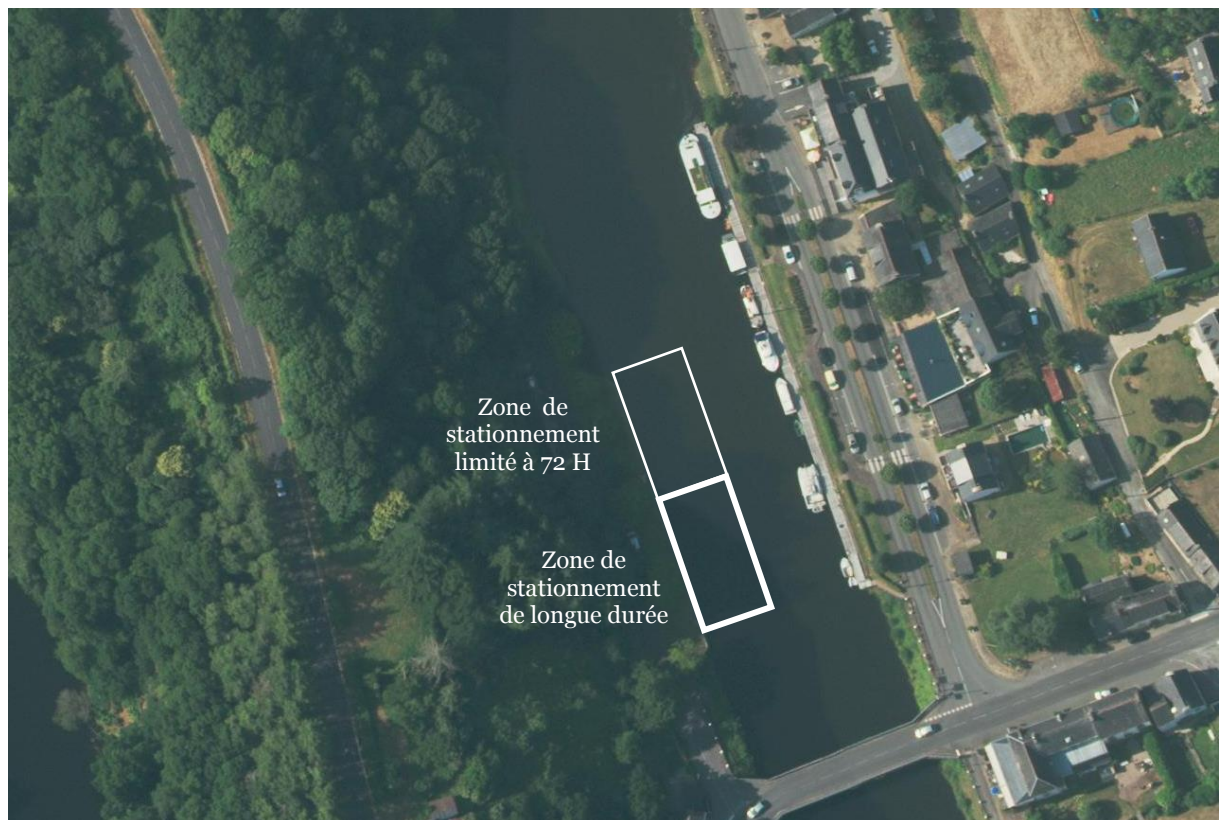
Voie navigable : Canal du blavet
Localisation : Halte nautique
N° bief : B09

Commune : Bieuzy les eaux
Date accord du Maire : 16/03/2017

DELIMITATION DES ZONES DE STATIONNEMENT

Annexe n° B 4 au règlement de stationnement sur le domaine public fluvial régional

QUAI BIEUZY LES EAUX



Voie navigable : Canal du blavet
Localisation : Quai de Pont Augan
N° bief : B19

Commune : Languidic
Date accord du Maire : 26/12/2016

DELIMITATION DES ZONES DE STATIONNEMENT

Annexe n° B 5 au règlement de stationnement sur le domaine public fluvial régional

QUAI DE PONT AUGAN



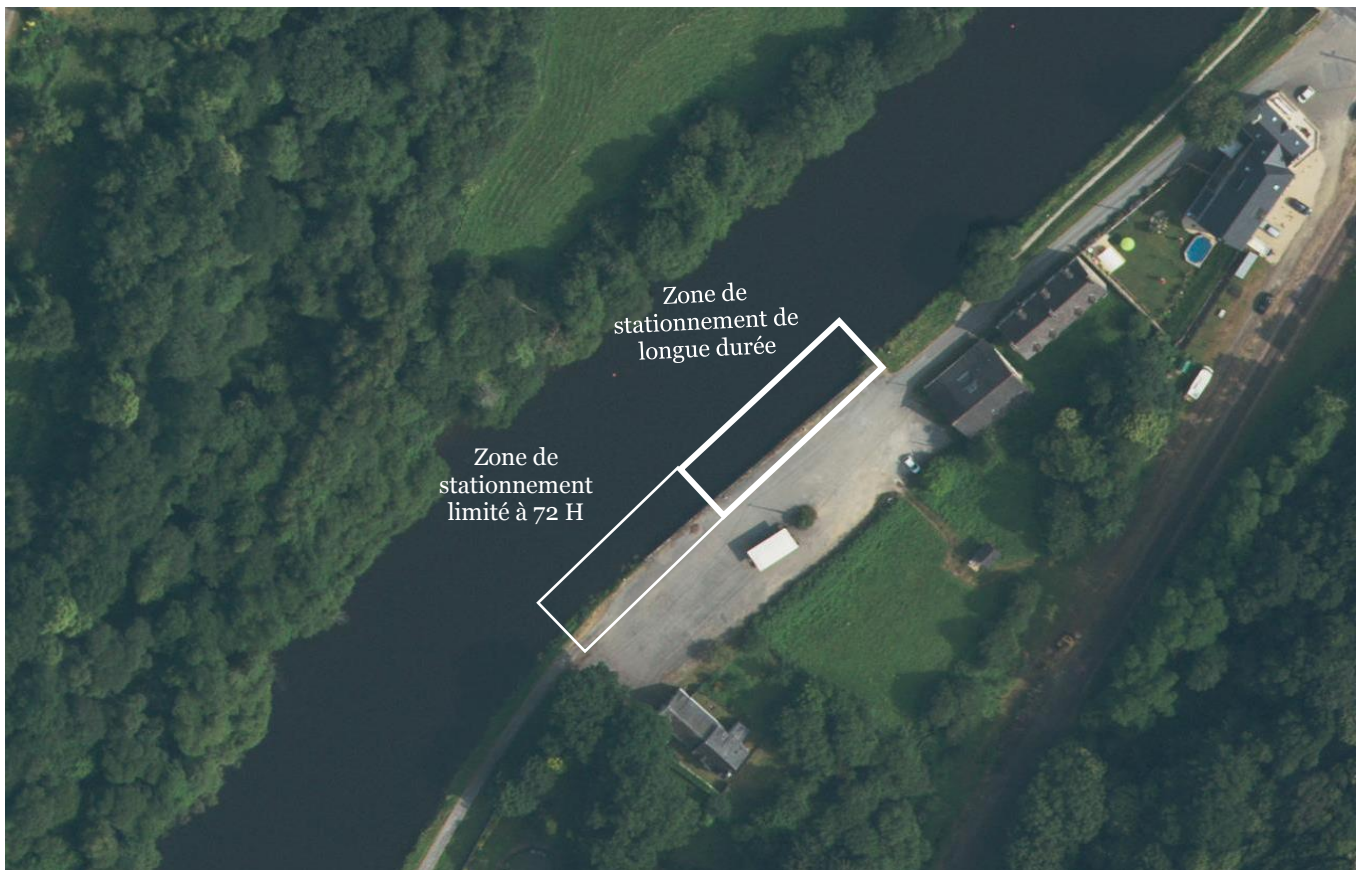
Voie navigable : Canal du blavet
Localisation : Quai de Saint-Rivalain
N° bief : B14

Commune : Saint-Barthelemy
Date accord du Maire : 18/01/2017

DELIMITATION DES ZONES DE STATIONNEMENT

Annexe n°B 6 au règlement de stationnement sur le domaine public fluvial régional

QUAI DE SAINT RIVALAIN



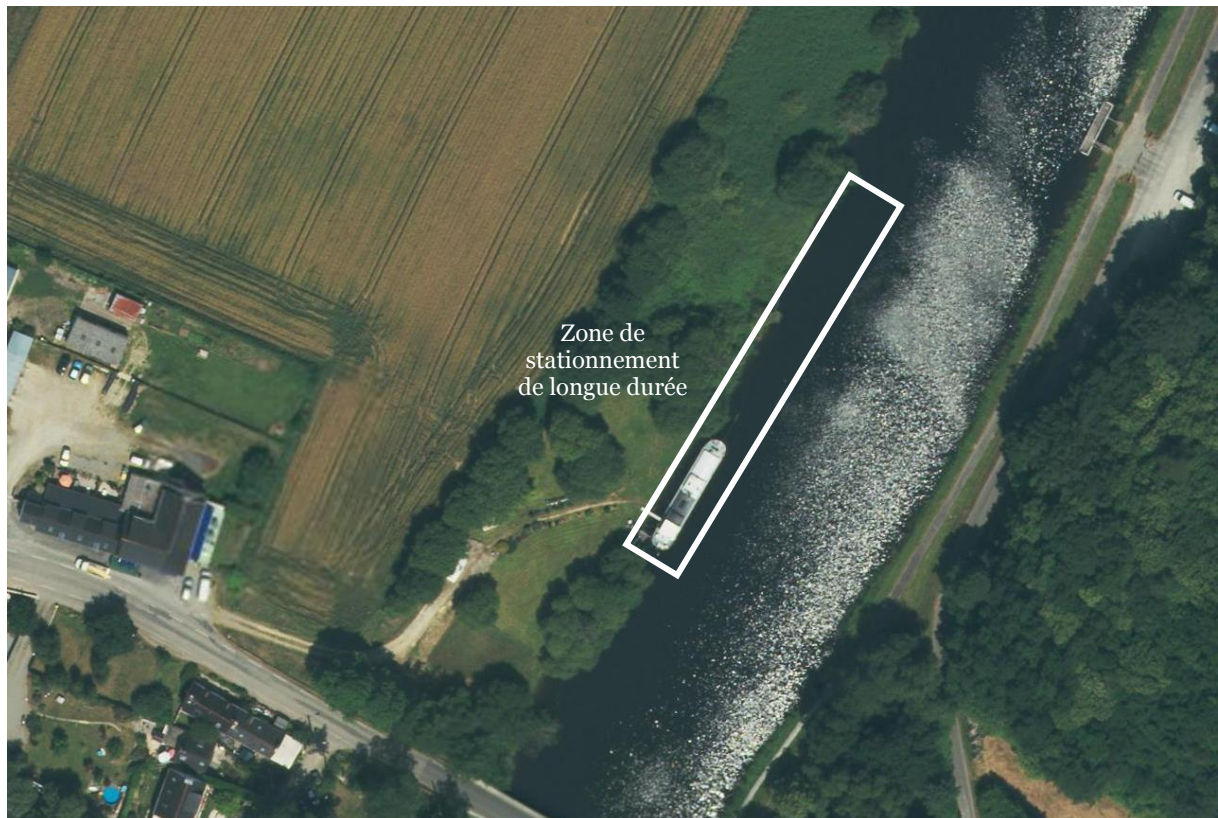
Voie navigable : Canal du blavet
Localisation : Pont Neuf
N° bief : B21

Commune : Inzinzac-Lochrist
Date accord du Maire : 28/03/2017

DELIMITATION DES ZONES DE STATIONNEMENT

Annexe n° B 7 au règlement de stationnement sur le domaine public fluvial régional

PONT NEUF



Voie navigable : Canal du Blavet
Localisation : Slipway Le Rudet
N° bief : B22

Commune : Inzinzac-Lochrist
Date accord du Maire : 28/03/2017

DELIMITATION DES ZONES DE STATIONNEMENT

Annexe n° B 8 au règlement de stationnement sur le domaine public fluvial régional

SLIPWAY LE RUDET

